

Modèle d'arrêté applicable sur tout le territoire métropolitain

Arrêté interdisant la circulation des personnes et des véhicules
(« couvre-feu » mais non exclusivement)

Le préfet de...

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée instituant un état d'urgence, notamment ses articles 5 et 13;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;

Considérant la gravité des atteintes à la sécurité et à l'ordre public constatées sur la commune de ... depuis le ...; *(la motivation d'un règlement de police n'est pas nécessaire mais elle est utile aux citoyens pour les éclairer sur les circonstances de cette décision)*,

Arrête :

Art 1^{er} - Dans la commune de ..., la circulation des personnes *(ou des mineurs)* et des véhicules est interdite entre 22h et 6h *(heures les plus justifiées)* dans le périmètre constitué par les rues désignées ci-après *(ou en annexe au présent arrêté)* jusqu'à la fin de l'état d'urgence :

- rue...

- rue...

Art. 2. - Le présent arrêté ne s'applique pas aux personnes intervenant pour des missions de service public, y compris à titre bénévole ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins, d'approvisionnement des commerces ou pour les déplacements liés à l'activité professionnelle, ainsi qu'aux personnes dont le déplacement est lié à des nécessités médicales ou familiales.

Art. 3.- Le présent arrêté pourra être exécuté d'office conformément à l'article 13 de la loi du 3 avril 1955 susvisée.

Art. 4.- La violation de l'interdiction fixée à l'article 1^{er} est punie de deux mois d'emprisonnement et d'une amende de 750 à 30 000 euros, ou de l'une de ces deux peines seulement, conformément à l'article 13 de la loi du 3 avril 1955 susvisée.

Art. 5. - Le présent arrêté est d'application immédiate *(ou à compter du....)*

Art. 6. - le Secrétaire Général de la préfecture, le maire de..., le Directeur Départemental de la Sécurité Publique/ le Commandant de Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage en mairie de... et sur les lieux où s'applique l'interdiction de circuler, ainsi que d'une communication au procureur de la République compétent.

Le préfet

X

Modèle d'arrêté applicable dans les zones définies par le décret d'application

**Arrêté prononçant la fermeture provisoire
des salles de spectacle, des débits de boisson et des lieux de réunion**

Le préfet de...

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée instituant un état d'urgence, notamment ses articles 8 et 13;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955;

Vu le décret n° 2015-1476 du 14 novembre 2015 relatif à l'application de l'état d'urgence;

Considérant la gravité des atteintes à la sécurité et à l'ordre public constatées sur la commune de ... depuis le ...; *(la motivation d'un règlement de police n'est pas nécessaire mais elle est utile aux citoyens pour les éclairer sur les circonstances de cette décision)*,

Arrête :

Art 1^{er} - Dans les communes de*(fixées par le décret n°2005-1387 relatif à l'application de l'état d'urgence)*, les salles de spectacles, les débits de boisson, ainsi que les lieux de réunion *(un choix peut être fait)* sont fermés jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Ou : « Dans la commune de..., les salles de spectacles, les débits de boisson, ainsi que les lieux de réunion se trouvant dans le périmètre défini ci-après sont fermés jusqu'à la fin de l'état d'urgence :

- rue...

- rue...

Art. 2.- Le présent arrêté pourra être exécuté d'office conformément à l'article 13 de la loi du 3 avril 1955 susvisée.

Art. 3.- La violation de l'interdiction fixée à l'article 1^{er} est punie de deux mois d'emprisonnement et d'une amende de 750 à 30 000 euros ou de l'une de ces deux peines seulement conformément à l'article 13 de la loi du 3 avril 1955 susvisée.

Art. 4. – Le présent arrêté est d'application immédiate.

Art. 5. – le Secrétaire Général de la préfecture, le maire de..., le Directeur Départemental de la Sécurité Publique/ le Commandant de Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage en mairie de ...et dans les lieux où s'applique la mesure de fermeture provisoire, ainsi que d'une communication au procureur de la République compétent.

Le préfet

X